



Le Club des
SDIS



Sommaire des échanges Octobre 2009

Développé en partenariat avec l'ANDSIS et l'ENSOSP, le Club des SDIS est le réseau de mutualisation des pratiques professionnelles et d'échanges d'expériences à destination des personnels des SDIS.

Retrouvez les questions et leurs réponses dans le forum du Club des SDIS, www.clubsdis.net.

Pour toute information complémentaire, contactez Xavier GOMEZ

Tél : 01.45.15.13.22 – Fax : 01.45.15.09.00

x.gomez@idealconnaissances.com

Le Sommaire du Club des SDIS est un récapitulatif des questions posées et des documents mutualisés au cours du mois sur le site www.clubsdis.net.

Vous pouvez donc continuer à apporter vos contributions :

- ***soit en cliquant sur « Consulter/Répondre »***
- ***soit en envoyant vos réponses par email à [Xavier GOMEZ](mailto:Xavier.GOMEZ)***

SOMMAIRE DES ECHANGES

I. Les questions du forum.....3

ADMINISTRATION.....	3
ASSURANCE.....	3
BATIMENT.....	4
COMPTABILITE / FINANCES.....	5
FORMATION.....	5
GRH.....	6
HYGIENE ET SECURITE.....	8
INFORMATIQUE ET RESEAUX.....	8
JURIDIQUE / CONTENTIEUX.....	9
MARCHES.....	9
MATERIELS.....	10
OPERATION.....	10
PREVENTION.....	11
TRANSMISSIONS.....	11

II. La bibliothèque.....13

ADMINISTRATION.....	13
ASSURANCES.....	13
BATIMENT.....	14
COMMUNICATION.....	15
COMPTABILITE / FINANCES.....	16
GRH.....	17
HYGIENE ET SECURITE.....	17
OPERATION.....	19
RISQUES.....	20
SIG.....	20

I. Les questions du forum

ADMINISTRATION

Le : 08/10/2009

Assujettissement à la TVA sur option

Le SDIS construit actuellement son nouveau centre de formation. Parmi les options possibles pour une optimisation des moyens (études de divers scénarios) figureraient des mutualisations de prestations avec d'autres acteurs publics ou institutions ou des prestations de services qui entrent dans le champ concurrentiel (en ce cas l'assujettissement à la TVA se trouve posé).

Cela pourrait concerner des formations, de l'hébergement, de la location de salles aménagées. J'ai déjà traité cette question pour des collectivités territoriales mais je suis à la recherche, le cas échéant, de témoignages au sein de SDIS (a priori le cas de figure ne devrait pas se présenter)

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 20/10/2009

Convention SDIS - CG

La commission « Ambition Volontariat » vient de rendre son rapport. Afin d'améliorer la convention signée avec le Conseil Général dans le cadre du volontariat, et notamment sur la disponibilité et la formation, le SDIS souhaiterait connaître les modalités des conventions que certains SDIS ont déjà signées avec leur CG.

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

ASSURANCE

Le : 30/10/2009

Gestion du risque SPV

Le SDIS, qui a conservé en auto-assurance le risque de protection sociale de ses sapeurs-pompiers volontaires et en a confié la gestion à un prestataire extérieur (la MNSP en l'occurrence), s'interroge sur l'éventuel

intérêt qu'il pourrait avoir à modifier son mode de gestion de ce risque. Plusieurs pistes sont ainsi envisagées :

- couverture par un contrat d'assurance classique,
- couverture par un contrat d'assurance comportant une franchise annuelle en deçà de laquelle la gestion des sinistres serait réalisée en interne par le Service,
- couverture par un contrat d'assurance comportant une franchise annuelle en deçà de laquelle la gestion des sinistres serait à nouveau confiée à un prestataire extérieur.

Pourriez-vous me faire part des solutions adoptées en ce domaine par vos SDIS respectifs avec, le cas échéant, le montant de la franchise annuelle qui pourrait avoir été retenue ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

BATIMENT

Le : 01/10/2009

Contrôle d'accès

Le SDIS a actuellement en projet la construction de plusieurs CIS dans lesquels sont prévus l'installation d'un contrôle d'accès. Afin de finaliser cette prestation, nous souhaiterions bénéficier d'autres expériences en la matière, et concernant notamment le type d'équipement mis en œuvre (organigramme départemental ou local, type de contrôle...) ainsi que les modalités de dévolution du ou des marchés relatifs à cet équipement.

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 29/10/2009

Construction via bail emphytéotique

Le SDIS souhaiterait un retour d'expérience sur la réalisation de casernes ou bâtiments via un bail emphytéotique. Taille de votre projet, prestations, loyers et charges, défiscalisation, taxes...

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

COMPTABILITE / FINANCES

Le : 20/10/2009

Compétence EPCI

Un EPCI existant souhaite prendre la compétence "incendie" pour le paiement de la contribution au budget du SDIS des communes qu'il regroupe. Cela vous semble-t-il légalement possible aujourd'hui ? Avez-vous, déjà depuis les transferts, connu cette situation ? Cela a-t-il eu une incidence sur la représentation des élus au sein du CASDIS.

Nombre de réponses : 5

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

FORMATION

Le : 02/10/2009

Quelle intégration entre des logiciels RH et formation SDIS

Avez-vous mis en place au sein de votre SDIS une solution informatique de gestion de la formation, sur un progiciel différent de celui gérant les RH?

Dans ce cas de figure :

- quels logiciels utilisez-vous ?
- êtes-vous satisfait de l'intégration des 2 produits entre eux (techniquement, contributions des 2 éditeurs) ?
- quelle solution technique avez-vous utilisé (ETL, interface éditeur, développement spécifique) ?

Dans votre système, avez-vous mis en œuvre une GPEC, avec notamment l'intégration des "compétences" entre les logiciels RH et Formation?

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 23/10/2009

Module hygiène et sécurité

Dans le cadre de l'élaboration de notre plan de formation pluriannuel, nous souhaiterions créer un module hygiène et sécurité. Je serai intéressé de pouvoir consulter quelques exemples si cette démarche a déjà été engagée par certains SDIS.

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

GRH

Le : 12/10/2009

Décret du 3 juillet 2006 relatif à la NBI dans la FPT

De manière générale, la NBI est octroyée aux sapeurs-pompiers qui exercent la fonction de directeur départemental, de directeur départemental adjoint, de chef d'agrès à au moins 2 équipes ou d'encadrement de proximité d'au moins 5 sapeurs-pompiers depuis au moins 7 ans. Je souhaiterais savoir si dans vos SDIS, vous avez rendu éligible à la NBI d'autres personnels (SPP ou PATS) que ceux désignés ci avant. Peut-on considérer qu'un responsable qui encadre un service, à la direction ou dans un groupement territorial, et qui est chargé du volontariat, de la formation, des bâtiments, etc. puisse être éligible ? Qu'en est-il de l'éligibilité pour les chefs de groupement concernés par ces services ? Sur quelles bases réglementaires (s'il en existe outre le décret) vous êtes-vous appuyé ?

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 23/10/2009

Détachement dans la FPT

L'article 23-1 du décret 2001-681 portant statut particulier du cadre d'emplois des majors et lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels laisse la possibilité de recruter par la voie du détachement et sous conditions, des militaires ou d'autres fonctionnaires de catégorie B. Cependant, l'article 23-2 du même décret précise que pour pouvoir être détaché dans un des 2 grades du cadre d'emplois « l'indice brut terminal de leur grade ou emploi d'origine est au moins égal à l'indice afférent au dernier échelon, respectivement, du grade de major ou lieutenant ». En clair, un technicien supérieur, par exemple chef de service incendie dans un hôpital et ayant eu un passé d'officier à la brigade ou étant officier volontaire, ne peut être détaché en catégorie B car son indice terminal est de 2 points inférieur à celui du grade de major. Un technicien principal pourra être détaché dans le grade de major mais pas de lieutenant ; un technicien chef pourra être détaché dans le grade de lieutenant. Dans le cas exposé, un technicien supérieur ne peut donc au mieux prétendre à être détaché que dans le grade d'adjudant.

Or, la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, vient modifier les lois

de 83 et de 84 en précisant notamment que dorénavant, « tous les corps et cadres d'emplois sont accessibles aux fonctionnaires civils régis par le présent titre par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration, ou par la voie de l'intégration directe, nonobstant l'absence de disposition ou toute disposition contraire prévue par leurs statuts particuliers. Le détachement ou l'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions. Lorsque le corps d'origine ou le corps d'accueil ne relève pas d'une catégorie, le détachement ou l'intégration directe s'effectue entre corps et cadres d'emplois de niveau comparable ».

En clair, les dispositions du décret 2001-681 sont de facto abrogées et on peut désormais, dans le cas exposé ci-dessus, détacher l'agent dans le grade de major ou de lieutenant.

Avez-vous ou êtes-vous confrontés à ce cas de figure ?

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 28/10/2009

Autorisations d'absence pour activité syndicale

Un protocole d'accord syndical a été mis en place au SDIS depuis le 1er avril dernier. Nous allons réunir les syndicats la semaine prochaine pour faire le point sur l'utilisation des divers contingents attribués à chaque syndicat, à savoir :

- Contingent individuel (20 j / an / agent) (art.12 + 13 décret 3 avril 1985) : Congrès (AG) du syndicat national / fédération / confédération dont l'agent est adhérent + congrès de syndicats internationaux et organismes directeurs (Conseil Syndical, Commission Exécutive, C.A.) des organisations syndicales internationales / syndicats nationaux / fédérations / confédérations/ instances statutaires départementales interdépartementale ou régionales.

- Contingent global (article 14 décret 3 avril 1985) : Participation aux congrès ou aux réunions statutaires d'organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux donnant droit aux 10 et 20 jours ci-dessus.

Je me pose une question par rapport au terme « autre niveau » pour le contingent global. Cela veut-il dire que le contingent individuel correspond à la participation du syndicat local aux instances dont il est adhérent ou rattaché et que le contingent global correspond plutôt à l'activité interne du syndicat sur le plan local ?

Quelle est votre pratique par rapport à la ventilation des réunions entre ces 2 contingents horaires ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

HYGIENE ET SECURITE

Le : 09/10/2009

Questions juridiques sur les ACMO et membres du CHS

Dans le cadre de la désignation des ACMO, il semblerait que les textes ne permettent pas de pouvoir utiliser un SPV (en effet ACMO = agent de la fonction publique). Si votre SDIS a fait ce choix, sur quel cadre juridique vous êtes vous appuyés ?

De même, avez-vous connaissance d'une incompatibilité règlementaire de cumul entre les fonctions d'ACMO et de membre du CHS ?

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

INFORMATIQUE ET RESEAUX

Le : 09/10/2009

Solutions 3G

Au SDIS, nous ne parvenons pas à obtenir une solution intéressante 3G / 3G+.

En effet, les prestataires professionnels nous proposent des montants mensuels peu intéressants, souvent avec engagement, alors que les particuliers obtiennent des solutions à moindre coût. Nous souhaiterions d'abord essayer une solution 3G avant de nous engager dans une démarche plus globale. Quelles démarches avez-vous réalisées ? Quelles solutions avez-vous mis en place ?

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 30/10/2009

Audit du système d'information du SDIS

Le SDIS souhaite réaliser sur le prochain exercice budgétaire un audit de son système d'information et du service qui en est responsable. Cette démarche a 3 objectifs :

- réaliser un diagnostic sur nos pratiques actuelles (organisationnelles et techniques),

- proposer une structuration du traitement de l'information en adéquation avec les besoins exprimés par les utilisateurs,
- élaborer en conséquence une architecture de notre système d'information, qui serait mise sur pied dans le cadre d'un plan quadriennal de déploiement de solutions logicielles et matérielles. Avez-vous d'ores et déjà mené cette démarche prospective ? Avec quelle entreprise ? Et pour quel taux de satisfaction ?

Nombre de réponses : 4

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

JURIDIQUE / CONTENTIEUX

Le : 09/10/2009

Transports effectués pour le compte des SMUR

Le SDIS, dans l'impossibilité actuelle de souscrire des conventions pour l'appui logistique des SMUR, facture aux hôpitaux concernés les transports effectués pour les SMUR à la demande du 15 hors missions sapeurs-pompiers sur la base de l'article L 1424-42 1er et 2ème alinéas du CGCT et d'une délibération du CASDIS (coût forfaitaire par mission).

Avez-vous ou avez-vous eu des difficultés avec des centres hospitaliers voire l'ARH pour obtenir paiement de ces transports, si vous en effectuez ? Comment vous en êtes-vous sortis ? Avez-vous saisi la justice, avec quels résultats ?

Y-a t-il des conventions signées ou qui vont être renouvelées, cela se fait-il dans le cadre du code des marchés publics (consultation(s) à laquelle (auxquelles) le SDIS a répondu ou répondra comme candidat), qui a été retenu pour compléter le dispositif SMUR et que se passe-t-il lorsque le prestataire est défaillant ?

Nombre de réponses : 3

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

MARCHES

Le : 12/10/2009

Marché réparations matériel roulant

Le SDIS va lancer prochainement une consultation par le biais d'un appel d'offres ouvert concernant la réparation de son parc matériel roulant (vl et pl). Avez-vous des exemples de CCTP dans ce domaine ? Pouvez-vous nous faire part de votre retour d'expériences pour les SDIS ayant déjà des marchés en cours ?

Mêmes questions pour la réalisation d'un marché "pièces détachées".

Nombre de réponses : 3

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 14/10/2009

Système enregistreur CTA

L'évolution du réseau de radiocommunication sur ANTARES, nous impose de faire évoluer notre système d'enregistreur. A ce titre, je vous sollicite afin d'obtenir des exemples de CCTP que vous auriez réalisé dans le cadre d'un marché de fourniture, d'installation et de maintenance de votre enregistreur au CTA.

Nombre de réponses : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

MATERIELS

Le : 23/10/2009

Défense incendie de vieux quartiers (rues étroites < 3.00 m...)

Dans le cadre de la défense incendie des vieux quartiers de Nice notamment (rues étroites < 3.00 m et présence de bâtiments de 7 niveaux), le SDIS possède une échelle sur porteur à développement manuel de 24 mètres de marque Gugumus datant de 1959.

Souhaitant remplacer cet agrès, nous sommes à la recherche d'une solution de remplacement motorisée.

Merci de nous faire part de votre expérience, dans le cas où certains départements ont été confrontés à cette problématique (type et marque retenus, coût d'acquisition, retour d'expérience, essais réalisés...).

Nombre de réponses : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

OPERATION

Le : 19/10/2009

Destruction des nids d'hyménoptères

Le SDIS étudie actuellement la possibilité de se désengager de la destruction des nids d'hyménoptères. A cette fin, nous recherchons tous retours d'expérience de SDIS s'étant engagés dans cette démarche (procédures suivies, écueils à éviter, délibérations afférentes, etc..).

Nombre de réponses : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

PREVENTION

Le : 29/10/2009

Hébergement en modules sur pilotis

Nous sommes actuellement questionné par un constructeur de modules destinés à de l'habitat temporaire sur pilotis qui nous demande quelles règles appliquer dans son cas. Le projet est un village perché. C'est à dire un ensemble de plusieurs HLL (SHON<35m²) perchés sur pilotis (plancher principal entre 80cm et 5m max du sol et toiture/terrasse à 7,80m max). L'ensemble des modules est relié par des passerelles aériennes à un escalier central (colimaçon). Chaque module à une capacité de 6 couchages".

Une réponse de la commission centrale précise que ceux-ci ne peuvent être considérés comme ERP (moins de 15 personnes) et ni même en HLL. Le CETE de référence n'a pas pu nous apporter de réponse et interroge son réseau national.

Question: avez-vous déjà évoqué ce sujet ou avez vous eu connaissance à votre niveau d'une règle à appliquer en la matière ?

Nombre de réponses : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

TRANSMISSIONS

Le : 01/10/2009

Consultation pour l'acquisition de récepteurs individuels d'alerte

Le SDIS a lancé une consultation pour l'acquisition de récepteurs individuels d'alerte de « nouvelle génération », c'est-à-dire avec renvoi d'information vers le système d'alerte : acquittement de la réception, confirmation ou refus du départ, changement d'état de disponibilité.

La consultation comprend un lot avec les récepteurs et la gestion des informations par le système de gestion de l'alerte que le SDIS utilise actuellement. Les candidats ont été invités à s'adresser à notre fournisseur de système d'alerte pour réaliser l'interfaçage nécessaire.

Un des candidats vient d'adresser au Tribunal administratif une requête en référé pour demander l'annulation du marché, avant même son attribution.

Les motifs reposent entre autres sur le recours à un tiers privé (le fournisseur de notre système d'alerte) pour obtenir une information

indispensable à la réponse, au prétexte que ce recours n'est pas prévu par le CMP.

Le plaignant souhaitait que le SDIS serve d'intermédiaire et mette à sa disposition tous les éléments nécessaires en provenance du système d'alerte.

Le SDIS a l'impression de se trouver au milieu d'une guerre commerciale, avec des enjeux qui le dépassent largement (accords commerciaux, propriété industrielle).

Nos attentes sont de deux ordres :

1. Des informations sur les litiges qui concernaient le recours à un tiers privé dans le cadre d'une consultation et plus largement les questions d'interfaçage entre systèmes.

2. Des informations sur les marchés de récepteurs d'alerte et leur couplage au système d'alerte :

a. Les lots uniques (système plus récepteurs) ont-ils entraîné des contestations ?

b. Dans les marchés « récepteurs seuls », comment ont été traités les interfaçages, notamment dans des domaines non normalisés comme les remontés d'informations du bip vers le système.

PS : l'audience aura lieu dans une douzaine de jours, le délai pour adresser les observations en défense est de 8 jours (et le compteur tourne déjà), donc vos nombreuses observations devront aussi être rapides !!

Nombre de réponses : 0

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

II. La bibliothèque

ADMINISTRATION

Le : 22/10/2009

La qualification juridique des résidences de tourisme et autres

Dans l'attente de la circulaire annoncée par le BRIRVC au colloque de mai dernier ou de l'éventuelle modification de l'article O1 ou de la création d'un nouveau type, le SDIS a pris la doctrine ci-jointe pour les modifications des existants ou la création de nouvelles structures destinées à de l'hébergement "occasionnel"

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 22/10/2009

Logements de fonction des S.P.P.

Pour le SDIS, les règles d'attribution et de gestion des LNAS ont été précisées dans le RI applicable depuis le 1/1/2009. Une copie des articles correspondant et des annexes est jointe à ce message.

Nous réservons la possibilité de LNAS aux agents du CTA qui doivent loger dans un rayon de 10 km. Un plafond de prise en charge des loyers et charges est appliqué selon la situation de famille. En début d'année un bilan financier est réalisé et l'agent reverse au SDIS un éventuel dépassement du plafond.

Nous ne prenons plus en charge les cautions et frais d'agence et nous faisons signer une charte d'utilisation d'un LNAS. Les logements casernés doivent disparaître avec la construction de nouvelles casernes

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

ASSURANCES

Le : 22/10/2009

Documents assurance : cahiers des charges, règlement de consultations...

Suite à une question concernant les conseils en assurances d'un SDIS, plusieurs documents nous sont parvenus en retour :

- l'acte d'engagement et le CCP du SDIS XX
 - le CCP, le règlement de consultation et l'avis d'appel public à la concurrence du SDIS XX
 - le CCTP du SDIS XX
- Nombre de pièces jointes : 6

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

BATIMENT

Le : 09/10/2009
2ème Carrefour du Management des SDIS - Les questions liées à la gestion patrimoniale
2ème Carrefour du Management des SDIS - 16 Septembre 2009 - Atelier n°3 : Les questions liées à la gestion patrimoniale
Supports de présentation de l'atelier n°3 :

- Exemple d'objectifs et de structuration de sa gestion patrimoniale et de ses opérations bâtimentaires par un SDIS
J.P. Reinmann, Chargé de mission, SDIS 69
- Construction d'une caserne HQE : de la gestion de projet à la mise en œuvre
P. Vienot, SDIS 90

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 22/10/2009
Sèche tuyaux
Je vous transmets en fichier joint un dossier relatif aux équipements que nous mettons en place pour le séchage des tuyaux.
Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 22/10/2009
Rampe de séchage
Vous trouverez ci-joint un document de synthèse issu de notre référentiel de construction.
Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 22/10/2009

Contrôle d'accès : sécurisation de la DDSIS

Vous trouverez une présentation de principe du système déployé pour l'instant sur le site central et en cours d'extension par le GPT PATRIMOINE.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

COMMUNICATION

Le : 09/10/2009

2ème Carrefour du Management des SDIS - Les enjeux d'un pilotage optimisé pour les SDIS

2ème Carrefour du Management des SDIS - 16 Septembre 2009 - Les enjeux d'un pilotage optimisé pour les SDIS

Supports de présentation de l'ouverture de la journée :

- Colonel P. Berthelot, SDIS 44
- Colonel E. Faure, Vice Président de la FNSPF

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 09/10/2009

2ème Carrefour du Management des SDIS - Le management de la performance

2ème Carrefour du Management des SDIS - 16 Septembre 2009 - Atelier n°1 : Le management de la performance

Supports de présentation de l'atelier n°1 :

- Qu'est ce que la performance ? Qu'est ce que le pilotage ? Quels outils pour une meilleure performance organisationnelle et managériale ?

Colonel Y. Trepos, SDIS 79

- Gouvernance des SDIS : " Quels outils décisionnels pour les élus, quel mode managérial ?"

A. Mandement, Directeur associé, Cabinet François Lamotte

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

COMPTABILITE / FINANCES

Le : 05/10/2009

Amortissement de biens

A toutes fins utiles, je vous envoie copie de la dernière délibération concernant les durées d'amortissement, prise par le CA.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 09/10/2009

2ème Carrefour du Management des SDIS - La gestion financière : entre performance et risque

2ème Carrefour du Management des SDIS - 16 Septembre 2009 - Atelier n° 4 : La gestion financière : entre performance et risque

Supports de présentation de l'atelier n°4 :

- La gestion de la dette et des financements : bonnes pratiques et contexte

B. Andrieu, Président, Orféor

- Retour d'expérience et illustration d'un SDIS en terme de gestion financière

L. Perroux, Directrice des affaires administratives et financières, SDIS 24

- Performance et risque : une histoire d'équilibre instable

P. Velikonja, SDIS 42

Nombre de pièces jointes : 4

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 22/10/2009

Amortissement des biens

Vous trouverez en pièce-jointe le procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du SDIS.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

GRH

Le : 09/10/2009

2ème Carrefour du Management des SDIS - La gestion des ressources humaines

2ème Carrefour du Management des SDIS - 16 Septembre 2009 - Atelier n°2 : La gestion des ressources humaines

Supports de présentation de l'atelier n°2 :

- La communication interne dans les SDIS : un levier stratégique en termes de management et de gestion des ressources humaines

Colonel E. Peuch, SDIS 17

- Du business partner vers le human partner ? Quel rôle pour une direction des ressources humaines demain dans les SDIS ? Une vision RH.

Lt-Colonel F. Vallier, SDIS 38

- La GPEC : Allocation et gestion de la ressource humaine par une approche Emplois Compétences

R. Greff, Chef du service GPEC, SDIS 68

Nombre de pièces jointes : 3

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

HYGIENE ET SECURITE

Le : 13/10/2009

Hygiène et Sécurité dans les SDIS : prévention des risques professionnels

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 30 septembre : "Hygiène et sécurité dans les SDIS"

La prévention des risques professionnels : quelle utilité ? Quels résultats ?

Colonel Patrick BLAIS, Inspection de la Défense et de la Sécurité Civile

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 13/10/2009

Hygiène et Sécurité dans les SDIS : le soutien sanitaire

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 30 septembre : "Hygiène et sécurité dans les SDIS"

Le soutien sanitaire en opération

Thierry BLEUSE, infirmier en chef, SDIS 77

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 13/10/2009

Hygiène et Sécurité dans les SDIS : Document Unique

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 30 septembre : "Hygiène et sécurité dans les SDIS"

Le Document Unique : l'exemple du SDIS des Deux-Sèvres

Vladimir VRTIPRASKI, Contrôleur de Gestion, SDIS 79

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 13/10/2009

Hygiène et Sécurité dans les SDIS : méthodologie d'évaluation

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 30 septembre : "Hygiène et sécurité dans les SDIS"

Une démarche d'évaluation des risques présentée par le SDIS 44

Médecin Commandant Pascale GAY-BINEAU, Médecin de groupement, SDIS 44

Philippe BLIN, Chef de la mission Hygiène et Sécurité, SDIS 44

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 13/10/2009

Hygiène et Sécurité dans les SDIS : Plan de Prévention des Risques Routiers

Support de présentation des interventions de la Rencontre Technique du 30 septembre : "Hygiène et sécurité dans les SDIS" Plan de prévention des Risques Routiers : présentation du SDIS 26

Lieutenant-Colonel Alain JUGE, Chef de Groupement, SDIS 26

Capitaine Nicolas HERITIER, Responsable du Service Hygiène et Sécurité, SDIS 26

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)
Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 22/10/2009

Restauration des sapeurs-pompiers par prestataire extérieur

Ci-joint le projet de cahier des charges "restauration" pour notre centre de formation et le CSP.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 22/10/2009

Supports d'intervention du séminaire "Grippe A/H1N1 : quelles conséquences dans l'organisation des collectivités ?"

Vous trouverez en pièces jointes le programme ainsi que les supports d'intervention présentés lors du séminaire du 8 octobre, consacré au sujet suivant : "Grippe A/H1N1 : quelles conséquences dans l'organisation des collectivités ?".

Nombre de pièces jointes : 16

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

OPERATION

Le : 02/10/2009

P.C.A.

Vous trouverez, en pièce annexe, le plan de continuité des activités du service en situation de pandémie grippale développé par le S.D.I.S.

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

#####

Le : 20/10/2009

Plan de continuité des activités du SDIS

Veillez trouver ci-joint le plan de continuité des activités du SDIS en cas de pandémie grippale.

Nombre de pièces jointes : 2

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

RISQUES

Le : 22/10/2009

Panneaux photovoltaïques : divers documents

Suite à une question sur les panneaux photovoltaïques, plusieurs documents nous ont été transmis :

- une fiche synthèse du SDISXX
- une instruction opérationnelle du SDISXX
- une fiche doctrine du SDISXX
- une note de synthèse du SDISXX

Nombre de pièces jointes : 4

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)

SIG

Le : 22/10/2009

Représentation du relief sur les parcellaires SDIS

Le SDIS entreprend de diffuser vers ses CIS des parcellaires, grâce en partie aux données BDTOPO de l'IGN.

Sur les cartes ainsi transmises ne figurent pas les courbes de relief. En effet, les données disponibles par la BDTOPO ne sont pas exploitables par notre logiciel SIG (Géoconcept 6.5), elles ne sont qu'avec un pas de 20 ou 25 mètres, et surtout elles risquent notablement de surcharger les cartes. Quelle solution avez-vous adoptée pour représenter le relief sur les parcellaires ? Dans le cas contraire, quelle solution palliative avez-vous mis en place ?

Nombre de pièces jointes : 1

Abonné : [Consulter / Répondre](#)

Non abonné : [Répondre par email](#)